RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A-Z THERM
Société à responsabilité limitée
au capital de 8 900 euros
Siège social : [redacted]
[redacted]
508 404 290 RCS LORIENT

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE LA GÉRANCE DU 21 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 21 janvier,
A 14 heures,

Monsieur Régis LAPPARTIENT,
demeurant [redacted]

Gérant de la société A-Z THERM, société à responsabilité limitée au capital de 8 900 euros, divisé en 89 parts sociales, rappelle que :

- aux termes du procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 08 octobre 2024, la collectivité des associés a décidé de réduire le capital social à concurrence de 2 100 euros pour le ramener de 11 000 euros à 8 900 euros, par voie de rachat des 21 parts sociales détenues par Monsieur Sébastien RYBKA, moyennant un prix unitaire de 476 euros, soit un prix total de 9 996 euros et ce, sous la condition suspensive de l'absence d'opposition émanant des créanciers ou du rejet de celles-ci sans condition par le tribunal de commerce.

- le procès-verbal susvisé a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de LORIENT le 19 décembre 2024 ;

- à la date du 20 janvier 2025, soit à l'expiration du délai d'un mois fixé à l'article R. 223-35 du Code de commerce, aucune assignation formant opposition n'a été signifiée à la Société ;

Et constate en conséquence que la réduction du capital est définitivement réalisée à cette même date du 20 janvier 2025, ainsi que la modification corrélative des statuts.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, le gérant a dressé le présent procès-verbal qu'il a signé après lecture.

R[redacted]
G[redacted]